

RÈGLEMENT UNIQUE DES ÉPREUVES :

LA COURSE DE L'-ORIENT'-EXPRESS LA RANDO-ORIENT'-EXPRESS

SAMEDI 08 JUIN 2024

1. Avertissement

Un coureur averti en vaut deux, un randonneur averti en vaut deux aussi. Et donc deux coureurs valent deux randonneurs. Avertissez les autres qu'il vaut mieux avertir leurs co-équipiers avant de s'inscrire à l'une des deux épreuves. Il est recommandé de lire le règlement ci-dessous, car les organisateurs font un effort pour le changer chaque année.

Comme la tradition l'exige, ces épreuves sont exclusivement réservées aux gens sympathiques. Non avertis s'abstenir.

2. Condition de participation - Catégories

Épreuves ouvertes aux hommes et femmes de plus de 16 ans (sous couvert d'une autorisation parentale signée pour les mineurs, disponible sur le site d'inscription). Les équipes sont composées de 2 ou 3 personnes, mixte ou non. Faites donc la plus belle composition possible. En cas de plusieurs candidats avertis, voici les compositions possibles : si vous êtes 4, vous ferez 2 équipes de 2, si vous êtes 5, vous ferez une équipe de 2 et une équipe de 3, si vous êtes 6, vous ferez 3 équipes de 2, à moins que vous préféreriez faire 2 équipes de 3...

3. Tarifs - Mode d'inscription - Quota d'inscrits

L'inscription de votre équipe, s'effectuera en exclusivité mondiale sur le site de l'association www.casteltrail.fr, grâce à notre performant partenaire www.onsinscrit.com. Après l'inflation subie l'année dernière, le tarif 2024 est inchangé, à 6 € par équipier, grâce à une gestion rigoureuse du trésorier ainsi qu'à la stabilité des cours du cacao et du cobalt. Les euros récoltés financeront les frais d'impression des documents de course, et le ravito d'après-course. S'il reste des centimes, ils seront versés sur notre Livret A. Pour être à l'aise, le quota est fixé 50 équipes.

4. Horaire, lieu du départ et d'arrivée

Le départ aura lieu à la salle Devos, proche de la Mairie de Gometz-le-Châtel le samedi 08 juin 2024 à 14h. On vous préviendra si ça change. L'arrivée est prévue à l'endroit du départ, donc vous tournerez en boucle, à moins que l'on vous fasse tourner en bourrique.

5. Distance - Barrière horaire

La distance prévisionnelle de votre parcours dépendra de votre sens de l'orientation, et de vos envies, car après tout, c'est vous qui décidez ce que vous

voulez infliger à vos pieds. Les barrières horaires seront notées sur vos documents de course remis au départ. Ne prévoyez rien pour la soirée, car après 4 à 5 heures de promenade, vous n'aurez envie que de prendre une douche et d'aller vous coucher rapidement, surtout s'il fait froid et s'il pleut.

6. Dossards

Selon la coutume locale en vigueur, les dossards sont fabriqués par les inscrits. Nous avons hâte de découvrir votre nouveau dossard personnalisé. Le prestigieux challenge du meilleur dossard aura lieu à la remise des prix, alors au boulot ! Celui-ci doit être visible à tout moment de l'épreuve sous peine d'une lamentable disqualification. Un pointage des équipes et des dossards sera réalisé avant le départ.

7. Postes de contrôle

Comme chaque année, nous n'organiserons pas de contrôle pendant la course, vous serez donc libre de faire absolument tout et n'importe quoi, sous réserve de validité de votre attestation de responsabilité civile.

8. Classements et récompenses

Un classement pour la Rando-Orient'-Express.

Un classement pour la Course de l'Orient'-Express.

Un challenge du meilleur dossard, pour la Rando et pour la Course.

Si vous ne gagnez rien, et que vous êtes tristes, remémorez-vous notre devise : qu'importe le classement pourvu qu'on ait l'ivresse de la course (ou de la rando) !

9. Marche ou Course ?

On ne plaisante pas avec l'éthique de cette épreuve : les inscrits pour la Rando-Orient'-Express s'engagent à ne pas courir. Les inscrits pour la Course de l'Orient'-Express ont le droit de marcher quand même, même si ça fait mauvais genre.

10. Médical

L'équipe médicale est seule habilitée à mettre un concurrent hors course en cas de détérioration rapide de son état de santé. Les autres équipiers peuvent continuer l'épreuve malgré tout. Si vous vous faites des bobos, on vous soignera à l'arrivée. L'équipe médicale fera en cas de besoin une conférence sur les morsures de tiques s'ils seront de sortie dans nos forêts. Les soins initiaux seront à la charge des organisateurs.

11. Documents de course

Un ensemble de documents et de plans vous seront remis au départ, et vous permettront de tracer votre itinéraire à la recherche des balises et des indices qui rapporteront des points selon leurs difficultés. Si vous souhaitez gagner un bon petit pactole de points d'avance, sur ceux qui ne liront pas le règlement, ou qui auront la flemme de le faire : envoyez-nous à casteltrail@orange.fr une photo d'un des équipiers tenant une affiche manuscrite avec le slogan de l'affiche 2024 prise en haut du Viaduc des Fauvettes (photo-montage non autorisé). Et hop vous aurez des points !

12. Matériel et ravitaillement

Un téléphone mobile, et une boussole par équipe est obligatoire.

Une réserve d'eau personnelle et une collation solide sont fortement recommandées. L'exclusivité des boissons à base de pommes, plus ou moins alcoolisées, est réservée aux équipes des tontons flingueurs, tontons trinqueurs, et autres descendants de tontons.

Un ravitaillement est prévu en fin d'épreuve, pour vous faire patienter le temps de comptabiliser les points et d'annoncer les résultats. Vous pourrez alors en profiter discrètement pour critiquer les organisateurs en toute impunité.

13. Sécurité

Chaque participant s'auto-déclare apte à supporter les efforts imposés par cette épreuve originale et renonce à tout recours contre l'organisation en cas d'accident consécutif à une quelconque déficience personnelle. Les parents sont responsables des mineurs qu'ils osent engager. Les espaces publics empruntés par les participants lors de l'épreuve ne leurs sont pas réservés. Ils doivent donc respecter le code de la route, rester courtois envers les autres usagers, et doivent surtout ne pas s'auto-mettre en danger.

14. Lutte contre le dopage, l'alcool et les comportements contraires à la pratique du sport

L'association lutte activement contre ces fléaux qui gangrènent notre société et les événements sportifs. Tout coureur suspecté de tels agissements seront exclus à jamais de nos épreuves, bien que nous n'ayons pas d'alcotest, ni de quoi faire des contrôles anti-dopage.

15. Droits d'images, informatique et liberté

L'organisateur détient l'exclusivité des droits en ce qui concerne la couverture photo et vidéo de l'épreuve. Aucun contrat n'ayant pu être établi avec Netflix, Amazon, Canal+ ou France Télévision...tant pis pour eux. Les inscrits acceptent que l'organisation puisse utiliser leur image, même de profil. Dans le cas contraire, le participant doit en informer par écrit le service juridique du Castel Trail, qui d'ailleurs n'est pas tout à fait en règle concernant les lois informatiques et libertés et les RGPD.

16. Forfaits

L'inscription est ferme et définitive, sauf contre-indication médicale. Le certificat authentique devra être adressé à l'organisation. Vous aurez l'honneur d'être le premier inscrit pour l'édition prochaine.

17. Respect - Fairplay

Le participant s'engage à respecter l'environnement, les autres concurrents, et toute l'équipe du Castel Trail. Toute tentative de corruption du directeur de course se fera exclusivement via une tablette de chocolat de 200 grammes minimum.

18. Organisateur - Assurance

Les épreuves sont gentiment organisées par l'association Castel Trail, association

Loi 1901, déclarée en sous-préfecture de Palaiseau le 28 avril 2009 (W913001218).

L'organisateur sera seul juge pour reporter ou annuler l'épreuve en cas de force majeure ou même mineure si on le décide.

L'association Castel Trail a heureusement pour elle souscrit une assurance auprès de La Compagnie Allianz pour toutes les manifestations qu'elle ose organiser : Contrat Allianz Associa Pro n°45298031 - Responsabilité civile générale / Défense pénale et recours suite à accident.

Les participants doivent dans leur intérêt, s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique de la marche ou de la course à pied (ainsi qu'à leurs éventuelles conséquences professionnelles).

En s'inscrivant, le participant confirme avoir pris connaissance de ce fichu règlement et l'avoir accepté sans aucune réserve.

Nous vous félicitons pour cette lecture minutieuse.

Bon alors, du coup ? Vous êtes partant pour vous inscrire ?

L'association Castel Trail